



- **BULLETIN DE RÉSERVATION**

VOYAGE BOLIVIE DE LA SIERRA AUX VOLCANS ANDINS 6000 ms

- Date d'arrivée **sur place (aéroport de SANTA CRUZ) 20 octobre 2022**
- Date de fin **sur place (SAN PEDRO D'ATACAMA) : 06 novembre 2022**
- Nombre de participants : **2**

>TARIF 2022 US\$/personne Base deux participants

US\$ 3.380.00 par personne

Acompte à l'inscription (20%) par CB =US\$ 676.00 par participant (US\$1.352.00 pour deux participants)

Solde du circuit = US\$ 2.704 par participant (US\$ 5.408.00 pour deux participants)
Règlement du solde directement sur place en espèces USD ou équivalent en EUR ou par virement bancaire 35 jours avant le départ. Nous n'acceptons pas la Cb lors du règlement du solde.

Conditions particulières de vente

L'inscription à l'un des voyages implique l'acceptation des conditions présentées ci-dessous.

Le retour du bulletin de réservation de fournir le plus tôt possible les informations concernant l'ensemble des participants au voyage (noms, prénoms, dates de naissance, numéros de passeport et de préférence la copie scannée), afin de garantir les réservations.

Le versement d'un Acompte (20%) vaut acceptation aux présentes conditions générales et particulières de vente. Le Solde du circuit ou voyage est à verser directement sur place.

1/ ASSURANCE.

La participation à nos séjours à l'étranger implique obligatoirement la souscription d'une assurance multirisque assistance-rapatriement. Vous devez la souscrire auprès d'une banque ou d'un établissement d'assurance. En général ces contrats d'assistance sont déjà compris dans les services de votre carte de crédit lors du règlement du vol international. Si vous n'avez pas d'assistance rapatriement, nous vous demanderons de signer une décharge de responsabilité.

2/ ANNULATION.

En cas d'annulation de votre part vous devrez en informer ALAYA (ainsi que votre assureur) par écrit, permettant d'avoir un accusé réception, de préférence par mail.

C'est la date de réception de l'écrit qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation.

Le dossier de remboursement de frais d'annulation est à traiter directement avec votre assureur.

L'annulation entraînera l'application du barème des retenues suivant :

De l'inscription à 90 jours : 60% de l'acompte versé sera retenu hors frais bancaires, correspondant aux frais administratifs et de réservations

De 60 à 89 jours : 70% de l'acompte versé sera retenu hors frais bancaires

De 46 à 59 jours : 80% de l'acompte versé sera retenu hors frais bancaires

De 0 à 45 jours : 100% de l'acompte versé sera retenu hors frais bancaires

La non présentation au rendez-vous le jour du départ pour quelque raison que ce soit n'ouvre droit à aucun remboursement de l'acompte. Tout voyage interrompu ou abrégé du fait du participant pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

Diminution de la taille du groupe à la suite de l'annulation du voyage par 1 ou plusieurs participants. Les conditions d'annulation indiquées ci-dessus s'appliqueront à chaque participant annulant son voyage.

En outre, pour les participants restants, le coût du voyage par personne pourra augmenter. En effet, le prix par personne est calculé sur la base du nombre de participants et n'est valable que si ce nombre est maintenu. Les participants ayant annulé leur voyage ne seront pas responsables de ce surcoût, qui sera à la charge des participants effectuant le voyage.

3/ MODIFICATIONS

a / Avant le départ : l'itinéraire peut être modifié en cas de problème de sécurité, de changement de réglementation.

b / Pendant le séjour ou le voyage : l'itinéraire peut être modifié dû aux conditions météorologiques, mauvais états des routes ou des sentiers, retards ou annulations de vol, surbooking des compagnies aériennes, problèmes politiques, problèmes de santé d'un ou des participants, problèmes mécaniques d'un transporteur indépendant ou tout ce qui est en dehors du contrôle de l'agence. Par le fait même, tout surcoût entraîné par une des causes énumérées ci-dessus ou toute autre cause en dehors du contrôle de l'agence sont à la charge du client. (Notez toutefois que Alaya essaie de compenser ces désagréments par tous les moyens possibles.).

Si pour qu'elle en soit la raison le client modifie ou interrompt son voyage prématurément ou décide de ne pas faire une activité prévue dans le programme aucun remboursement des prestations non effectués ne sera prévu et les prestations non initialement définies restent à la charge du client.

4/ NOTRE ENGAGEMENT

Planification de votre ou vos programmes :Alaya s'engage à entamer la planification de votre ou vos programmes tels que demandés dès que votre inscription aura été acceptée (normalement dans les 24 heures suivant l'envoi de votre inscription) et que nous aurons reçu.

Confidentialité des informations personnelles :Alaya s'engage, à l'exception d'obligations légales, à maintenir autant que possible la confidentialité des informations personnelles reçues et à n'utiliser ces informations que dans le but d'organiser et de planifier le ou les programmes choisis. Notez cependant que certaines de vos informations personnelles peuvent être transmises à des personnes qui ne sont pas des employés de Alaya afin de pouvoir effectuer les réservations ou achats nécessaires à la planification du ou des programmes choisis.

5/ RISQUES.

Chaque participant est conscient que vu le caractère des voyages que nous organisons, il peut courir

certains risques dus notamment à l'éloignement des centres médicaux. Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents pouvant survenir sur le terrain, à ALAYA AdventuraSRI.

6/ HOTELLERIE.

L'infrastructure hôtelière peut être de qualité inférieure à celle que l'on peut trouver dans d'autres régions du monde, et les standards locaux d'appréciation de confort, le nombre d'étoiles, ne pas correspondre à ceux auxquels les participants sont habitués. Le participant ne pourra demander un remboursement pour un motif de différenciation de jugement sur le confort.

7/ CLIMAT ET TRANSPORT AÉRIEN

Dans le cas où le voyage se trouve perturbé en raison de modifications de la compagnie aérienne pour toute cause extérieure à l'Agence, l'Agence fera les meilleures efforts pour proposer une solution alternative

Les frais en résultant resteront à la charge du (des) Participant(s).

Les droits à réclamation ou indemnisation sont ceux applicables selon les lois locales en vigueur. Ces démarches ne pourront être menées que par le Participant, à titre personnel. Les autorités locales peuvent parfois suspendre certaines visites et déplacements en dernière minute pour la sécurité des personnes. L'agence ne peut être tenue pour responsable des conséquences de cette décision, considérée comme un cas de force majeure (ex : perte d'un circuit ou de vols aériens).

8/ RESPONSABILITÉS

ALAYA AdventuraSrl ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants. Celui-là doivent se plier aux formalités de police, de douane à tout moment du voyage. Les participants sont responsables d'emporter leur matériel personnel, d'avoir un comportement normal en fonction des habitudes et cultures du pays. Les bagages des participants demeurent en permanence sous leurs responsabilités.

9/ PRIX.

Le prix du voyage est celui annoncé par le dernier document, publié à la date de l'inscription. Les prestations vendues dans une autre monnaie que le Dollar Américain (notamment l'Euro) sont basées sur un taux de change calculé à un moment donné.



> Calle Abdon Saavedra No. 2690 i Sopocachi **La Paz**
Tel . 591+71900116

> Calle ferrovirario 427 **UYUNI**
Tel : 591+715 77 611

> Colinas del Urubo 2 calle 17B **Santa Cruz de la sierra**
Tel : 591 + 72602264

Email : alayabolivia@gmail.com

Site web . www.alaya-bolivia.com